



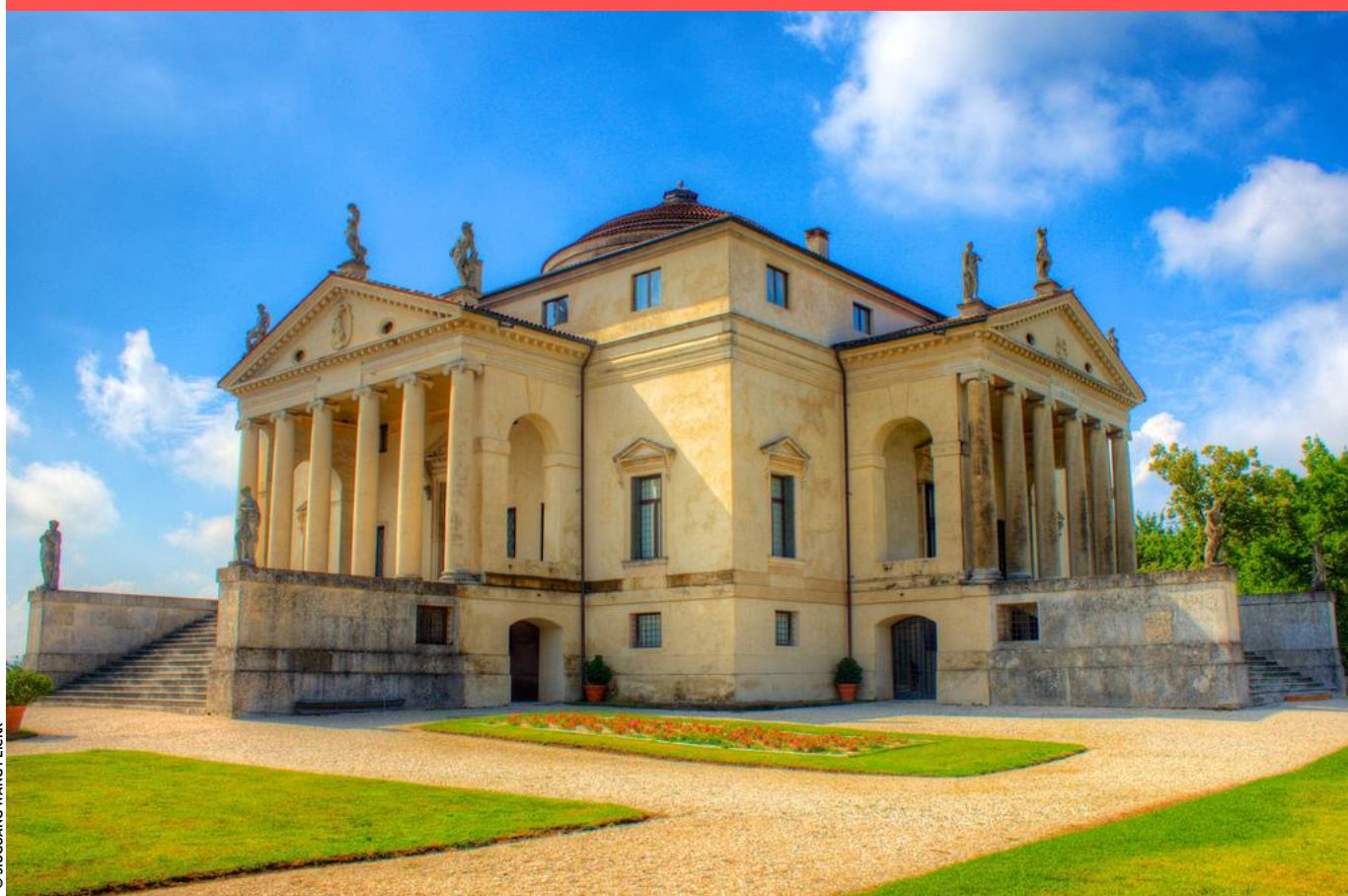
LES VOYAGES

La Libre

Preference



Vénétie, les villas de Palladio



© JIUGUANG WANG FLICKR

Du 18 au 23 mai 2021

Voyage La Libre Art by Preference – Les Villas de Palladio

VOTRE CONFERENCIERE :

Karin Debbaut

Historienne de l'Art – guide conférencière

Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, sa carrière débute en 1987 à l'occasion du festival Europalia Autriche en tant que guide-conférencière. Ensuite, passionnée par l'Italie, elle vit à Rome et Venise. Depuis 1988, elle y guide et encadre des voyages culturels afin de partager son enthousiasme avec les amateurs d'Art et de Dolce Vita.

Elle assure également des visites guidées au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles, au Musée d'Ixelles, aux Musées Horta et Van Buuren, ainsi qu'en de nombreuses expositions temporaires au Palais des Beaux Arts. Et offre aussi sa collaboration en tant que conférencière à plusieurs institutions culturelles, telle que l'Université des Aînés. Depuis quelques années maintenant, lors de chaque Biennale (d'Art ou d'Architecture), Karin guide des groupes sur les pas des artistes contemporains les plus renommés.



PROGRAMME :

BRUXELLES → VENISE – LEVADA – CASTELFRANCO VENETO MARDI 18 MAI

Départ de Bruxelles dans la matinée pour prendre votre vol direct en direction de Venise avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.

Arrivée à l'aéroport de Venise en fin de matinée, accueil par votre hôte et transfert vers Levada.

Arrivée à la **Villa Ca' Marcello** et accueil par le Comte Jacopo Marcello. Déjeuner de bienvenue et visite de la villa.

Splendide villa du 16^e siècle, elle a été agrandie, entièrement décorée et meublée au 18^e siècle. Grâce à la passion des propriétaires, la villa impressionne par l'état de conservation parfait de tous les meubles, objets d'art, fresques et stucs d'origine.

Dans l'après-midi, continuation vers **Castelfranco Veneto** et visite de la ville.

Considérée comme l'une des plus intéressantes « petites villes » de la Vénétie, la ville médiévale fortifiée de Castelfranco Veneto est la patrie du peintre Giorgione. Sa cathédrale possède un retable exécuté par ce grand maître de la peinture vénitienne, en 1505.

Transfert vers **Arcugnano** et installation à votre hôtel **Starhotels Villa Michelangelo 4***.

Sur les versants des collines Berici, apparaît l'exclusif Hotel Villa Michelangelo. Cette ancienne résidence fut construite au 18^e siècle comme maison de campagne pour la famille aristocratique Tomi de Vicence, et est clairement inspirée du style de Palladio. L'histoire de la villa est aussi racontée par les arbres centenaires et les magnifiques oliviers qui font de cette résidence nobiliaire un endroit paisible et idéal à l'atmosphère raffinée de campagne.



Petit déjeuner à l'hôtel et transfert vers Vicence.

La journée commence par la **visite du centre historique de Vicence.**

Cette ancienne citée romaine du 4^e siècle avant J.-C., fut fortement marquée au 16^e siècle par la personnalité de Palladio, qui habita la ville à partir de 1524. De 1540 à sa mort, l'architecte conçut d'importants édifices qui modifièrent l'aspect de la ville. Sur la piazza dei Signori, il édifia la loggia del Capitaniato, l'actuel siège du conseil municipal, pour servir de résidence du gouverneur vénitien. L'architecte a joué dans la façade sur la bichromie avec le rouge de la brique et le blanc de la pierre. Dans le remaniement de la Basilique, il oppose l'ordre dorique des portiques et l'ordre ionique des loggias. Simplicité et cohérence caractérisent l'oeuvre de ce grand bâtisseur de la Renaissance.

Ensuite, **visite du Théâtre Olympique.**

Le Théâtre Olympique fait partie des **merveilles artistiques de la ville de Vicence inscrites au Patrimoine Mondial l'UNESCO**. Il représente le sommet absolu de la créativité d'Andrea Palladio. Commissionné en 1580 par l'Académie Olympique, sa planification est commencée la même année, mais Palladio n'a jamais vu la réalisation de l'oeuvre accomplie à cause du survenir de sa mort.



Continuation avec la visite du **Musée Palladio au Palais Barbaran da Porto.**

Véritable chef-d'oeuvre palladien, le seul palais de Vicence que l'architecte réussit à réaliser entièrement. Ses salles décorées de fresques et de stucs ont accueilli en 2008 l'exposition en l'honneur des 500 ans de la naissance de Palladio (1508-2008). Depuis 2012, un musée entièrement consacré au grand architecte est désormais installé dans ce palais. Il retrace l'histoire incroyable de cet homme aux origines modestes, devenu l'un des architectes les plus célèbres de ces 5 derniers siècles. Son influence a été considérable dans le monde et des édifices connus sont directement inspirés du style " palladien " dont il est l'initiateur.

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, visite de la **Villa Valmarana Ai Nani.**



La Villa Valmarana Ai Nani date du 18^e siècle et doit son surnom aux figures grotesques (17 nains en pierre) qui décorent le mur du jardin. **La villa est célèbre pour ses fresques exécutées par Tiepolo père et fils, dans la maison des maîtres et dans celle des invités.**

Continuation avec la visite de **la Villa Capra « La Rotonda »**.

Bâtie sur un coteau, la Villa Almerico Capra, dite « La Rotonda » ouvre aux quatre points cardinaux ses façades de temple symétriques, à portique et fronton. Stucs et fresques offrent un décor intérieur somptueux. Admirablement insérée dans le paysage, la villa servit de cadre au tournage du film « Don Giovanni » de Joseph Losey, qui a admirablement tiré parti de son aspect théâtral.



Retour à votre hôtel, dîner et nuit.

THIENE – LUGO DI VICENZA – MASER

JEUDI 20 MAI

La journée commence avec la visite du **Château Porto Colleoni**, accueil par la Comtesse de Thiene.



Le château de Thiene est considéré comme l'édifice gothique le plus remarquable du 15^e siècle élevé dans la région de Vicence. Il est un exemple extraordinaire de villa pré-Palladio, un édifice unique en son genre et une référence fondamentale pour comprendre l'évolution des villas vénitiennes. Le bâtiment impressionne par ses hautes murailles crénelées. A l'intérieur de l'édifice, une série de fresques de l'école de Véronèse ornent les parois du rez-de-chaussée. Une belle série de peintures à sujet hippique et une autre de portraits de famille décorent quant à elles l'étage noble. Une chapelle extérieure complète l'ensemble.

Puis, direction Lugo di Vicenza et visite de la **Villa Godi Malinverni**.

Oeuvre de jeunesse de Palladio, la Villa Godi Malinverni de Lonedo di Lugo, présente une grande sobriété. Elle servit de lieu de tournage du film « Sens » de Visconti qui exploita la fantaisie des fresques maniéristes de Giambattista Zelotti. La villa abrite une collection de peintures de l'Ottocento italien.



Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation avec la visite de la superbe **Villa Barbaro** à Maser, **l'un des plus grands chefs-d'œuvre d'Andrea Palladio, elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.**



La célèbre demeure construite par Palladio vers 1558 pour les frères Barbaro, offre une parfaite harmonie, avec le corps central surmonté d'un fronton sculpté, les deux ailes et les colombiers symétriques. La villa remarquablement conservée, s'insère à merveille dans le paysage. **Les fresques de Véronèse, pleines d'humour et de fraîcheur, jouent avec l'architecture et présentent de surprenants trompe-l'œil.**

Retour vers Arcugnano. Dîner et nuit à votre hôtel.

RIVIERA DE LA BRENTA

VENDREDI 21 MAI

Départ vers **le canal de la Brenta.**

Dès le 16^e siècle, ce canal qui rejoint Venise à Padoue, devient le lieu de villégiature de prédilection de l'aristocratie vénitienne. Au 17^e et 18^e siècle, certains propriétaires terriens y font construire des demeures grandioses. Près de 120 villas longent toujours les berges de la Brenta. Bon nombre d'entre elles sont modestes et délabrées mais non sans charme, derrière les saules pleureurs et les peupliers qui bordent l'eau. Certaines villas sont admirablement restaurées.

Visite de **la Villa Foscari Malcontenta** à Mira.

Cette superbe maison de plaisance fut construite par Palladio en 1560 pour les aristocrates vénitiens Nicolò et Luigi Foscari. En façade, un double escalier monumental mène à une loggia ionique qui se reflète dans les eaux de la Brenta. Le grand salon, de plan cruciforme, constitue le cœur de cette villa remarquable par l'harmonie des volumes. Des fresques de Zelotti évoquent les plaisirs de la terre ou des scènes mythologiques.



Continuation avec **la Villa Widmann**, construite en 1719 par les Sherimann, famille d'origine persane.



Le bâtiment actuel a été agrandi dans la deuxième moitié du 18^e siècle par la famille Widmann avec la surélévation de la partie supérieure et la réalisation du tympan semi-circulaire. La façade a été embellie avec de petits balcons travaillés en fer forgé avec une grande délicatesse, selon le goût du rococo français.

L'intérieur, qui abrite des meubles de l'époque est enrichi de stucs et des fresques. Celles-ci sont l'œuvre de Giuseppe Angeli, élève de Giambattista Piazzetta, elles montrent les couleurs claires, brillantes typiques du 18^e siècle.

Déjeuner dans un restaurant local.

Puis, visite de la **Villa Pisani** à Stra.

Villa Pisani est le nom partagé par un certain nombre de villas commandées par la famille patricienne Pisani de Venise. Construite en 1735, en style rococo, cette majestueuse villa ne comprend pas moins de 114 salons décorés de fresques par les meilleurs artistes du Settecento. Le plafond de la salle de bal, peint par Tiepolo, met en scène « l'Apothéose de la famille Pisani ». Un superbe parc, doté d'un labyrinthe, sépare la villa de l'élégant bâtiment des écuries. La façade qui donne sur le canal reprend quelques formules architecturales de Palladio, avec un corps central orné de demi-colonnes corinthiennes et de cariatides.



Retour à votre hôtel. Dîner dans un restaurant local. Nuit à votre hôtel.

PADOUE

SAMEDI 22 MAI

Déjeuner dans un restaurant local et transfert vers **Padoue**.

Visite du **centre historique de Padoue**, la ville natale de Palladio et ses édifices principaux.

Padoue, une des villes les plus anciennes et les plus dynamiques d'Italie. Dans l'élégant centre-ville, riche de merveilleux exemples d'architecture médiévale, Renaissance et moderne, se dégage une atmosphère particulière mêlant à la fois style de vie urbain et traditions ancestrales.

La **Loggia e Odeo Cornaro** un complexe architectural édifié en 1524.



La Loggia est née de l'intérêt humaniste pour le théâtre antique. L'Odeo quant à lui était plutôt destiné à la musique et fut entièrement construit en 1544. Il présente un plan octogonal et un dessin en forme de parapluie. L'intérieur est finement décoré et inspiré par la Domus Aurea de Nerone et le Te Palace de Mantoue, pour l'architecture et les décorations.

Ensuite, visite de **la Basilique de Saint Antoine certainement l'un des plus grands chefs d'oeuvre du monde.**

La basilique pontificale Saint-Antoine, que les habitants de Padoue appellent Il Santo, est le monument principal de la ville. **Reconnu comme « sanctuaire international » par le SaintSiège, il est l'un des lieux de culte les plus fréquentés du monde chrétien.** L'architecte, anonyme, fut probablement un franciscain génial à la vaste culture figurative. La construction fut entamée en 1232 en l'honneur de saint Antoine de Padoue (né à Lisbonne vers 1195 et mort à Padoue le 13 juin 1231. Sa partie principale fut achevée à la fin du 13^e siècle.



Une chapelle au fond du chœur abrite les reliques du saint : sa langue et sa mâchoire inférieure ! Il faut le voir pour le croire. Dans la nef, l'ambiance est plus à la dévotion qu'à la contemplation avec **les magnifiques bronzes de Donatello** ornant le maître-autel. Impossible de passer à côté de **Gattamelata, la plus grande sculpture de l'artiste**, qui trône sur le parvis de la basilique.

Continuation avec **le Baptistère.**

Le baptistère du 12^e jouxte la cathédrale, il abrite d'admirables fresques résumant l'ensemble des Saintes Écritures, réalisées vers 1376-1378 par Giusto de' Menabuoi. Leur lecture commence en haut de la coupole avec l'illustration de la Création du monde, et se termine par l'Apocalypse finale, en passant par des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Visite du **quartier juif** de Padoue.

Déjeuner dans un restaurant local.

Puis, visite de la **Piazza dei Signori et Piazza d'Erbe.**

Ensuite, visite des fresques de Giotto dans la célèbre **Chapelle des Scrovegni**, chef-d'œuvre d'art absolu.



Voulue par Enrico Scrovegni, riche et puissant habitant de Padoue. La décoration de la chapelle fut confiée à Giovanni Pisano qui réalisa trois statues pour l'autel entièrement en marbre figurant la Vierge à l'Enfant entre deux diacres, tandis que Giotto accomplit le cycle de fresques à la gloire de la Rédemption. Il fallu 855 jours pour terminer les œuvres, réalisées entre 1302 et 1305.

Retour vers Arcugnano, dîner et nuit à votre hôtel.

Petit déjeuner, check-out et départ en bus vers la Cité des Doges.

Arrivée à Venise et **transfert en bateau privé sur l'île San Giorgio, l'un des sites les plus emblématiques de Venise**, mais de nombreux visiteurs ne l'admirent que de l'autre côté de l'eau - manquant ainsi l'un des sites culturels les plus intéressants et les plus agréables de « La Serenissima ».

Visite de **la Basilique San Giorgio Maggiore et de son clocher**.

Fondé en tant que monastère en 982, l'actuelle basilique a été **construite au 16^e siècle par le grand architecte italien Andrea Palladio** et est considérée par beaucoup comme son chef-d'œuvre. Une structure de la Renaissance monumentale avec une façade en pierre blanche éblouissante et un intérieur lumineux et éclatant. L'église abrite un certain nombre d'œuvres d'art importantes, notamment **deux remarquables peintures tardives de Tintoret qui encadrent l'autel et représentent la chute de Manna et la dernière Cène**.

Mais la plus belle scène est sans aucun doute la **vue panoramique à 360 degrés sur Venise et la lagune depuis le sommet du clocher**, qui peut être surmontée par un ascenseur (souvent sans file d'attente, contrairement au Campanile de San Marco).



Ensuite, **visite guidée des bâtiments du monastère abritant aujourd'hui la Fondazione Giorgio Cini**, fondation culturelle créée en 1951 par le comte Vittorio Cini, industriel et mécène d'art.

Commençant dans le cloître serein du monastère palladien, la visite conduit à travers une série de pièces fascinantes, notamment le réfectoire monastique et la bibliothèque du 17^e siècle conçue par Baldassarre Longhena.

En fin de matinée, **transfert en bateau privé jusqu'à la Place Saint Marc**.

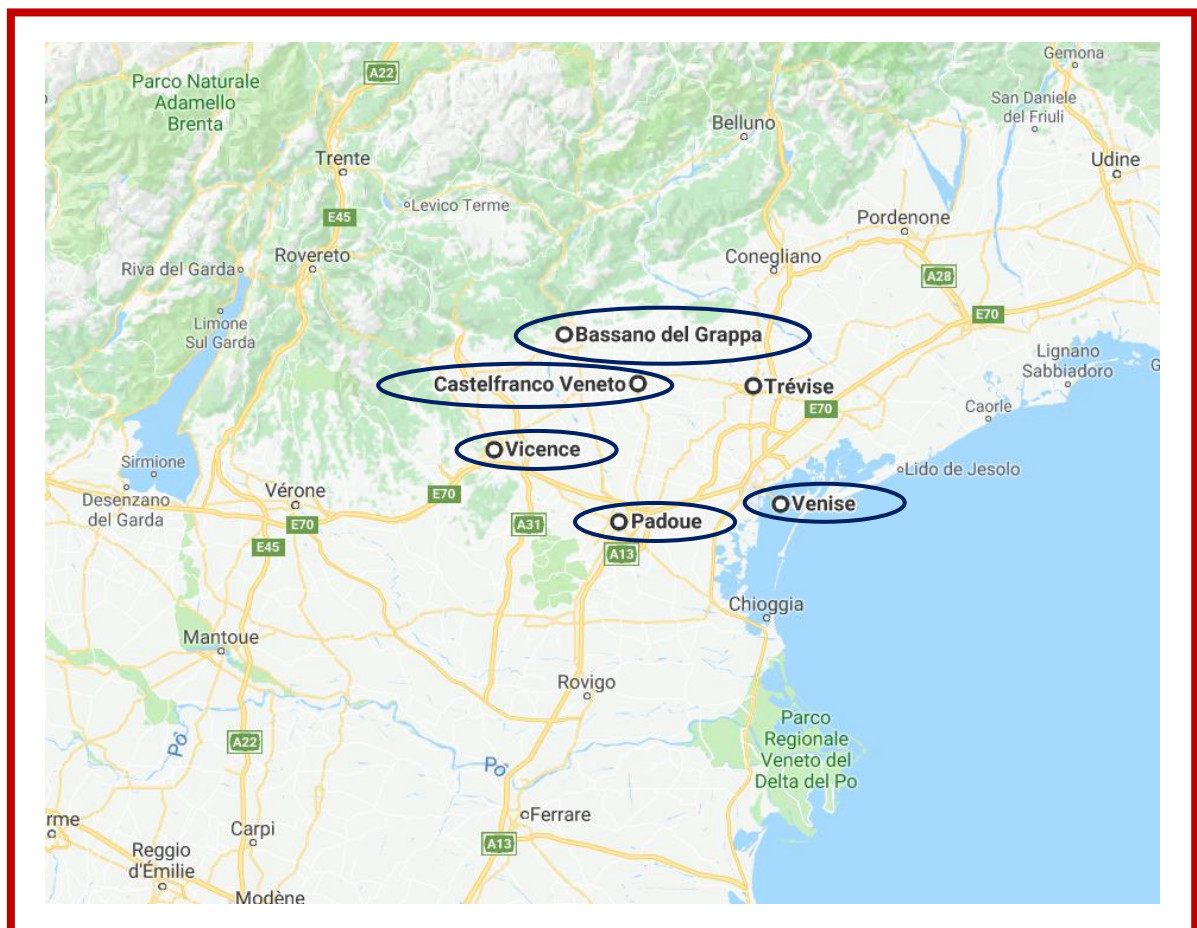
Un peu de temps libre et déjeuner libre sur la Place Saint Marc.

En début d'après-midi, transfert en bateau jusque Tronchetto pour rejoindre le bus. Transfert vers l'aéroport pour les formalités d'enregistrement et envol vers Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

Fin de votre séjour

CARTOGRAPHIE :



LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 25 PARTICIPANTS.

PRIX REDUIT pour toute inscription jusqu'au 01/03/2021:

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.150,00 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **350 €**

PRIX NORMAL – inscription après le 02/03/2021:

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.250,00 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **350 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie régulière Brussels Airlines, en classe économique
- ✍ Les transferts et transports en bus climatisé
- ✍ Le transfert en bateau privé (Tronchetto – San Giorgio / San Giorgio – Saint Marc / Saint-Marc – Tronchetto)
- ✍ Le logement en hôtel 4* dans l'hôtel mentionné ou de catégorie similaire
- ✍ La pension complète (incluant un forfait boisson) à l'exception du déjeuner à Venise le dernier jour
- ✍ Les entrées aux musées, villas, les visites et excursions telles que mentionnées au programme
- ✍ L'accompagnement de votre guide-conférencière Karin Debbaut durant tout le séjour
- ✍ Les services de guides locaux parlant français à certains endroits et pour certaines visites
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application
- ✍ La taxe touristique à Venise
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 110 €)

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Le lunch du 23 mai à Venise
- ✍ Les boissons hors forfait
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLER CONTACTER LES AMBASSADES.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT DE LA LIBRE ART :

Les Villas de Palladio – du 18 au 23 mai 2021

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE À 1 LIT ☐ DOUBLE À 2 LITS ☐ DOUBLE À PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID*

☐ **PRIX PRESTO JUSQU'AU 1ER MARS : 2.150 €**

☐ APRES LE 01/03 - LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.250 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **350 €**

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 18 AVRIL 2021.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : PALLADIO - D. 3475

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

